

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018 IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME EEE 7 RUE LECOURBE 75015 PARIS

Vos références =

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C):

30 14 300 161 075

N° d'accès en ligne :

voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :

29 328

Référence de l'avis :

18 75 C066502 49

Numéro de contrat de prélèvement :

M1 75 0546878 92

RUM*:

FR46ZZZ005002M175054687892

Numéro FIP:

757 45 60 7684728789 4 A

Numéro de rôle :

011 A 02/08/2018

Date d'établissement : Date de mise en recouvrement :

31/07/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation -

Détail du montant restant à prélever Montant de votre impôt sur le revenu

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

3 092,00 €

1 195.00 €

Acomptes mensuels versés

1 897,00 €

Compte à débiter : FR83 2004 1010 1260 3745 8V03 316 MME LBP CENTRE DE LA SOURCE Prochaines échéances 2018

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de

paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT 2018 271,00 €
17 SEPTEMBRE 2018 271,00 €
15 OCTOBRE 2018 271,00 €
15 NOVEMBRE 2018 271,00 €
17 DECEMBRE 2018 111,00 €

Pour 2019:

En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés 2	32587	1		Total
Déduction 10% ou frais réels	- 3259			
Salaires, pensions, rentes nets	29328			29328
Revenu brut global				29328
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				29328
mpôt sur les revenus soumis au barème 14				3092
mpôt sur le revenu net avant corrections				3092
MPOT NET				-
Fotal de l'impôt sur le revenu net				3092
				-
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER				3092
NFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				29328
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des		1		
cotisations versées en 2018, pour la		Déclar, 1		
déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :		15344		
NFORMATIONS CONCERNANT LE				
PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
	1			
Suite en page suivante >>>			- 1	
		100		
	1			

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION PARTICULIER DU FOYER

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS OU DON'T ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MAJEURS

ENFANTS MARIÉS

PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES

Nombre

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018 Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer	9,50%		

Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

especial securisee.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 034 * - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Vos démarches

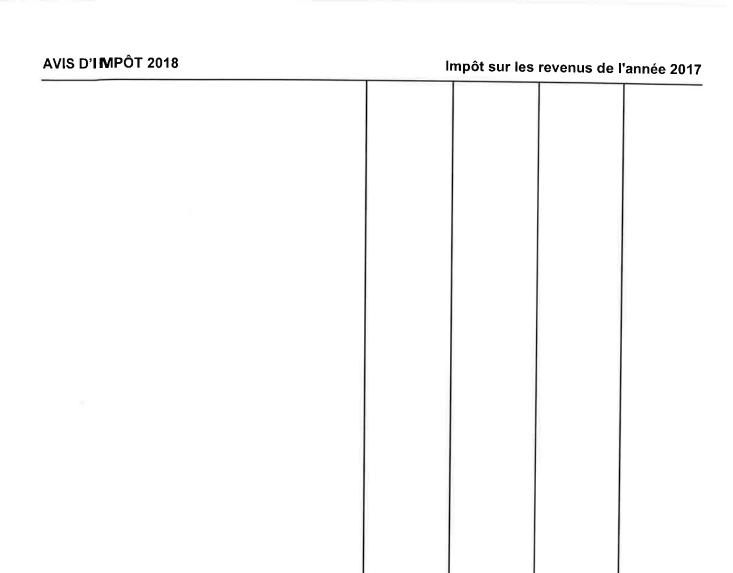
⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 15E NECKER - S.A.I.D. NECKER

137 RUE DE L ABBE GROULT - 75731 PARIS CEDEX 15

Tél: 01 53 68 87 51

* (Service 0,06 € / min + prix appel)



Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3ºme année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom: MME GGG

Adresse d'imposition au 01/01/2018 7 RUE LECOURBE 75015 PARIS

Déclarant 1 - Nom de naissance : BRUNEEL